

Rapport du compte financier unique 2024 du budget principal du CCAS

Conseil d'administration du CCAS du 04 avril 2025

Sommaire

I.	Section de fonctionnement	
	a) Les charges de fonctionnement	2
	b) Les produits de fonctionnement	3
II.	Section investissement	
	a) Les dépenses d'investissement.....	4
	b) Les recettes d'investissement	5
III.	Résultats de l'exercice budgétaire 2024	6

I Section de fonctionnement

Précision méthodologique : les montants sont exprimés en K€.

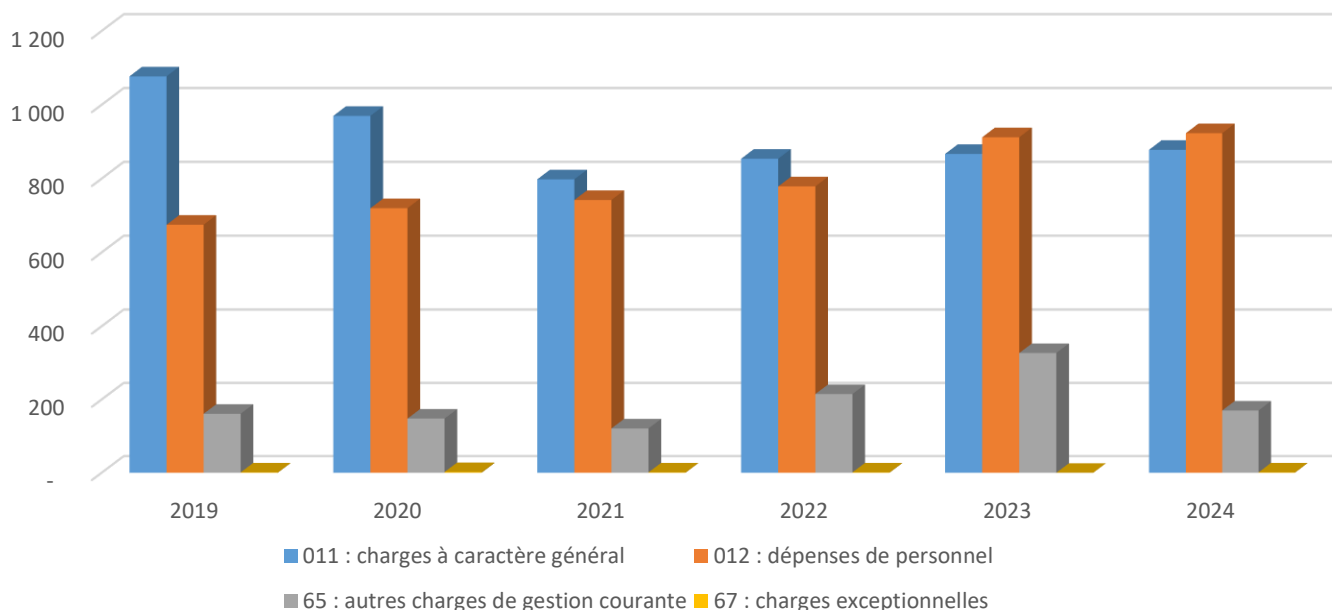
Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

a) Les charges de fonctionnement

Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le service d'aide à domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie Marguerite Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation des usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations). Ainsi les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2^e fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les inscriptions budgétaires s'en trouvent également augmentées. Les agents du service d'aide à domicile et de la résidence ont conservé leur contrat avec le CCAS et sont rattachés aux budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019/2024
011 : charges à caractère général	1 077	970	798	854	867	878	-18,48%
012 : dépenses de personnel	675	720	742	779	912	923	36,74%
65 : autres charges de gestion courante	161	148	121	215	327	170	5,59%
S/total charges de fonctionnement courant	1 913	1 838	1 661	1 848	2 106	1 971	3,03%
67 : charges exceptionnelles	1	2	1	1	-	1	0,00%
Total général charges de fonctionnement	1 914	1 840	1 662	1 849	2 106	1 972	3,03%

Charges de fonctionnement courant



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20250404-2025-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

Globalement les charges de fonctionnement sont stables depuis 2019.

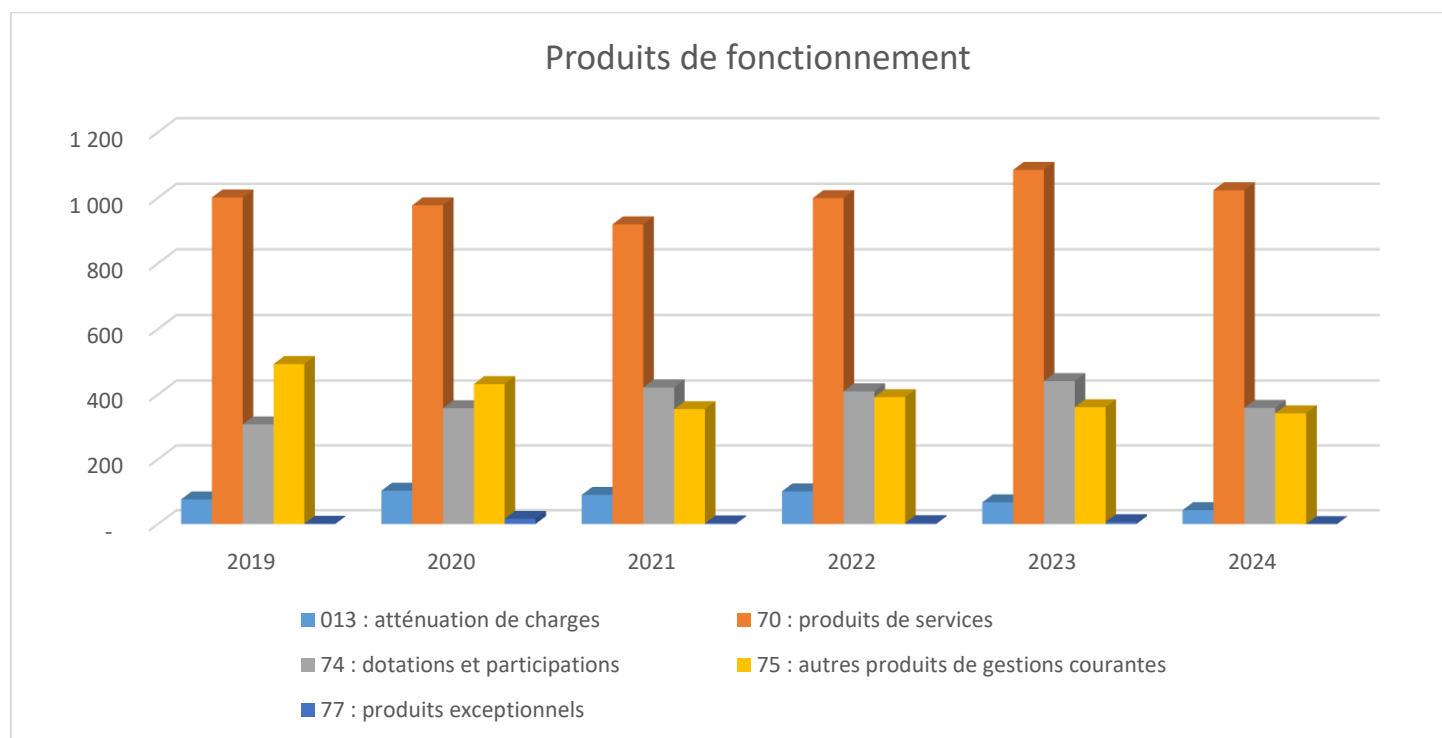
Quant aux charges de personnel, la progression entre 2023 et 2024 est sous la moyenne des 5 dernières années, soit +1,2%, et ce malgré les mesures prises par l'Etat non compensées, à savoir :

- Attribution de 5 points d'indice à partir de janvier 2024
- Augmentation du SMIC en janvier 2024 +1.13 % puis en novembre 2024 de 2 %

En 2024, les diverses activités du CCAS (banquets, colis de fin d'année, voyages...) ont été reconduites à l'identique de 2023.

b) Les produits de fonctionnement

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2019/2024
013 : atténuation de charges	76	103	90	101	67	43	-43,42%
70 : produits de services	1 001	977	919	999	1 085	1 023	2,20%
74 : dotations et participations	308	358	422	410	441	359	16,56%
75 : autres produits de gestions courantes	493	432	355	392	361	342	-30,63%
S/total produits de fonctionnement courant	1 878	1 870	1 786	1 902	1 954	1 767	-5,91%
77 : produits exceptionnels	1	16	2	3	6	-	-100,00%
Total général produits de fonctionnement	1 879	1 886	1 788	1 905	1 960	1 767	-5,96%



Les recettes de fonctionnement sont relativement stables depuis 2019, même si on peut noter sur le chapitre 75 une baisse entre 2023 et 2024. Celle-ci se justifie par la nécessité de réaliser des travaux dans certains logements de la Résidence autonomie afin de les re-proposer à la location.

Pour mémoire, le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20250404-2025-04-04-DE

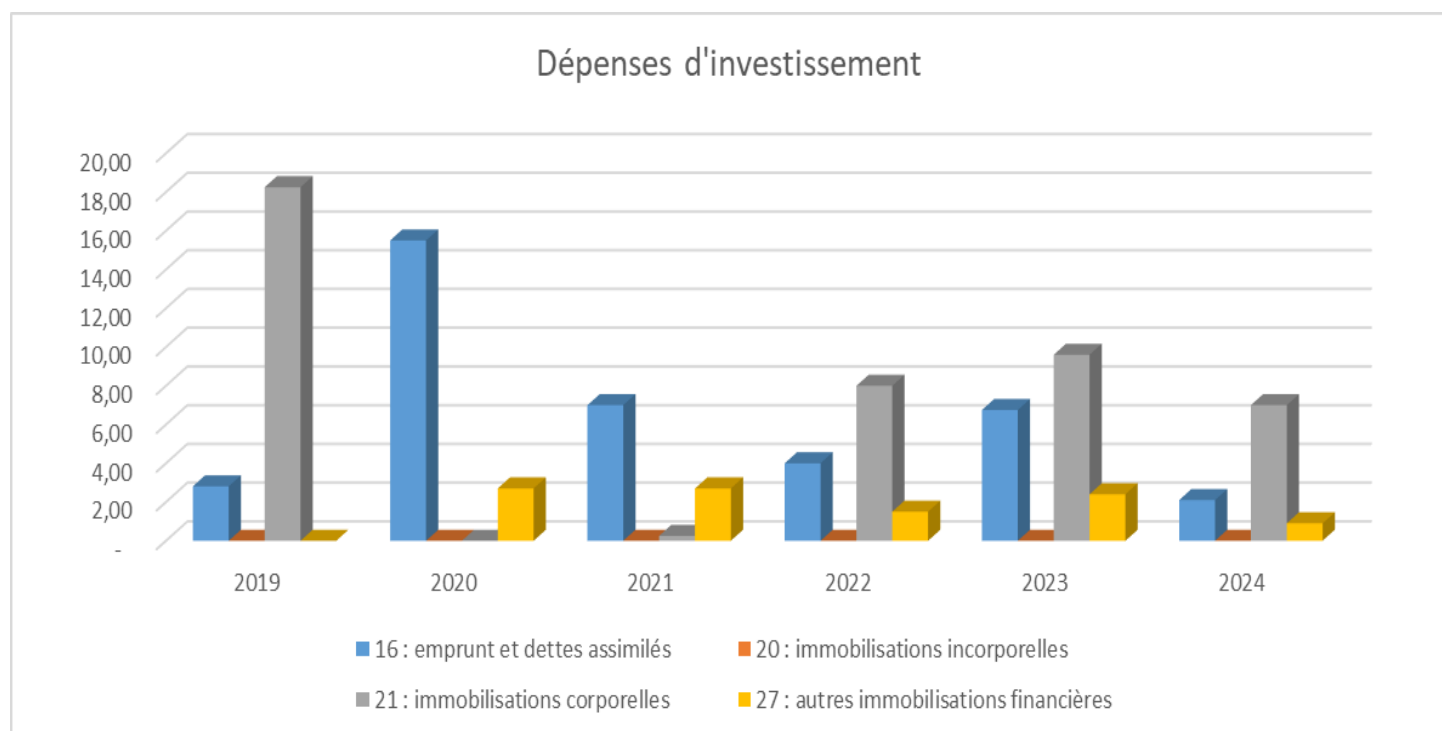
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

II. Section investissement

a) Les dépenses d'investissement

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019/2024
16 : emprunt et dettes assimilés	2,81	15,50	7,00	4,00	6,75	2,10	-25,27%
20 : immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	
21 : immobilisations corporelles	18,25	-	0,25	8,00	9,60	7,00	-61,64%
27 : autres immobilisations financières	-	2,70	2,70	1,50	2,40	0,90	
Total dépenses d'investissement	21,06	18,20	9,95	13,50	18,75	10,00	-52,52%



Le chapitre 16 : dépenses liées à la restitution des cautions des locataires sortants de la Résidence autonomie

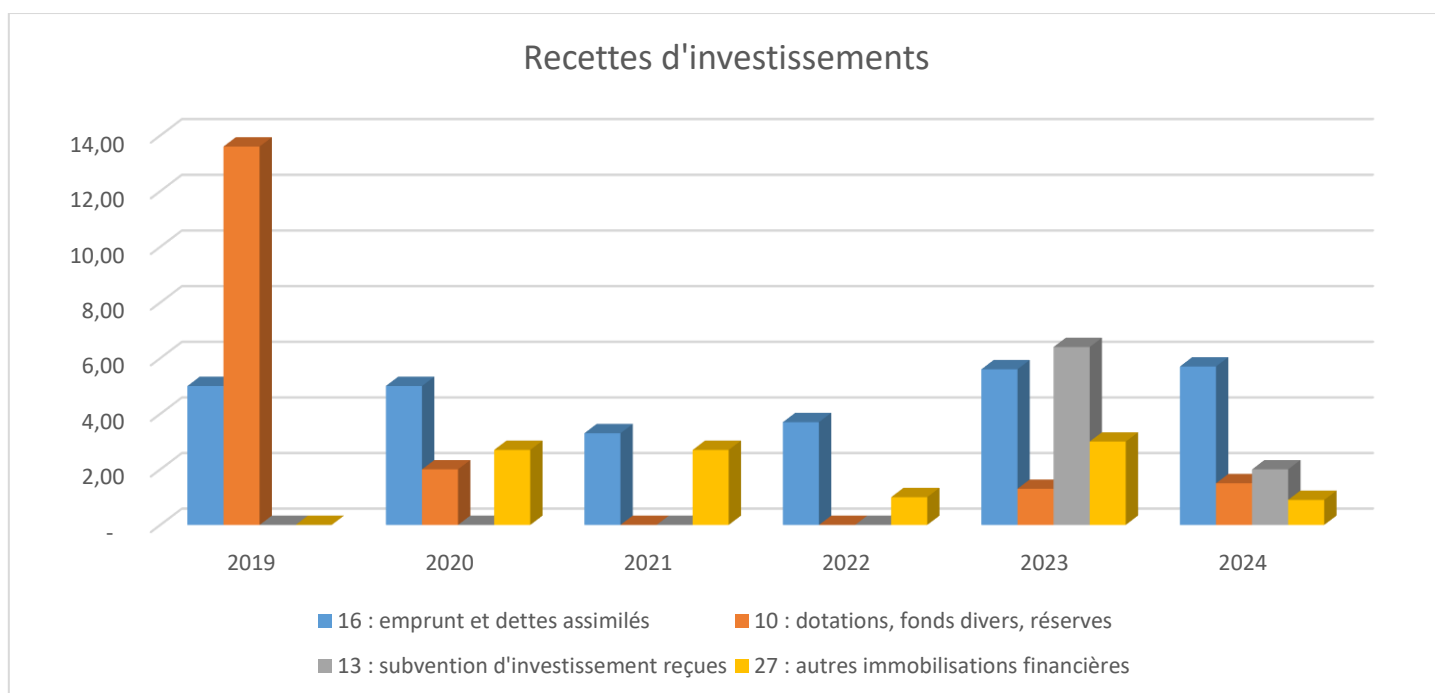
Le chapitre 20 : achat de logiciels ou d'études

Le chapitre 21 : achats de mobiliers et d'équipements, matériels informatiques

Le chapitre 27 : versement de prêt aux bénéficiaires du CCAS qui s'engage à les rembourser

b) Les recettes d'investissement

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019/2024
16 : emprunt et dettes assimilés	5,00	5,00	3,30	3,70	5,60	5,70	14,00%
10 : dotations, fonds divers, réserves	13,60	2,00	-	-	1,30	1,50	-88,97%
13 : subvention d'investissement reçues	-	-	-	-	6,40	2,00	
27 : autres immobilisations financières	-	2,70	2,70	1,00	3,00	0,90	
S/total 1	18,60	9,70	6,00	4,70	16,30	10,10	-45,70%
040 : opération d'ordre (amortissement)	10,40	10,20	8,60	9,00	12,00	7,00	-32,69%
S/total 2	10,40	10,20	8,60	9,00	12,00	7,00	-32,69%
Total général recettes d'investissement	29,00	19,90	14,60	13,70	28,30	17,10	-41,03%



Le chapitre 16 : encaissement des cautions des nouveaux locataires de la Résidence autonomie

Le chapitre 10 : fond de compensation de TVA sur les achats d'investissement. Soit la collectivité récupère 16.404 % du montant TTC dépensé l'année précédente

Le chapitre 13 : subventions perçues suites à des réponses à des appels à projet afin de financer une partie de l'acquisition de mobiliers par exemple

Le chapitre 27 : remboursement des prêts accordés aux bénéficiaires du CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20250404-2025-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

III. Résultats de l'exercice budgétaire 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	1 975 775,29 €	10 360,45 €	1 986 135,74 €
Titres émis	1 768 630,20 €	17 239,08 €	1 785 869,28 €
Résultat 2024	-207 145,09 €	6 878,63 €	-200 266,46 €
Résultat reporté 2023	117 356,12 €	25 800,62 €	143 156,74 €
Résultat de clôture	-89 788,97 €	32 679,25 €	-57 109,72 €
RAR dépenses 2024		-2 640,97 €	-2 640,97 €
RAR recettes 2024		23 182,37 €	23 182,37 €
Résultat définitif 2024			-36 568,32 €

Les résultats seront affectés au budget primitif 2025 soit :

- 89 788.97 € en dépenses de fonctionnement (Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté)
- 32 679.25 € en recettes d'investissement (Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)